

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****27 MARS 2025**

L'an deux mil vingt CINQ, le VINGT SEPT MARS à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Mr LARIVIERE Romuald - Mme LHEUREUX Natacha - Mr DELARRE Daniel - Mr VIGIER Hervé – Mme DUTRIEUX Julie - Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut – Mme DHONT Audrey.

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme WILLEMS Véronique

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE Stéphanie à Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme BONNET – Mme DEBRABANT Marjorie à Mr DELARRE Daniel - Mr LAVOGIEZ Gaël à Mr VIGIER Hervé – Mme MASCAUX Ségolène à Mme LHEUREUX Natacha - Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mme WILLEMS Véronique à Mme WADBLED Laetitia -

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	20	27

Objet : FONCTIONNEMENT ET RECRUTEMENT DU CLSH JUILLET 2025**(délib. 2025/02/06)**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis au fonctionnement et au recrutement du Centre de Loisirs sans Hébergement 2025 dont le détail est précisé ci-dessous :

Période de fonctionnement :

Pour le Personnel encadrant (à savoir la Directrice, le Directeur Adjoint, les animateurs, les aides animateurs) : Du Samedi 5 Juillet 2025 matin au Vendredi 1^{er} Août 2025 (12 h)
(Remise en état des classes et rangement du matériel utilisé pour le CLSH)

Pour les animateurs stagiaires avec validation du stage pratique : Du Lundi 7 Juillet au Vendredi 25 Juillet 2025

Pour l'accueil des enfants : Du Lundi 7 Juillet 2025 au Jeudi 31 Juillet 2025

Capacité d'accueil : 255 enfants de 3 ans à 15 ans.

Nombre prévisionnel de jours de fonctionnement : 18 jours

Heures d'ouverture : 9 h 00 / 17 h 00

Garderie le matin et le soir : 7 h – 9 h / 17 h – 18 h 30

**Organigramme : 1 Directrice – 1 Directeur Adjoint - entre 25 et 30 animateurs à temps complet
– 2 aides animateurs – 2 agents de service.**

Les animateurs seront titulaires d'un contrat d'engagement éducatif (CEE) et percevront une rémunération sur la base d'un forfait journalier.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité pour le fonctionnement et le recrutement du Centre de Loisirs sans hébergement 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT

**Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 31 mars 2025
Que la convocation du conseil
avait été faite le 20 mars 2025
le Maire.**